

PPCR : PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS

Lycée Teilhard de Chardin
17 novembre 2017



PLAN

1. Les rendez-vous de carrière : modalités de mise en œuvre à la rentrée 2017
2. L'accompagnement professionnel des personnels

3

CHAMP D'APPLICATION DU DISPOSITIF

Tous les personnels enseignants

- Les professeurs agrégés;
- Les professeurs certifiés;
- Les adjoints d'enseignement;
- Les professeurs d'éducation physique et sportive;
- Les professeurs des écoles;
- Les professeurs de lycée professionnel.

1.1 LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

➤ **3 rendez-vous de carrière** en lien avec les avancements accélérés et l'accès à la HCI :

- ✓ au 6^{ème} échelon (pour un avancement accéléré au 7^{ème}) : dans la **deuxième année** du 6e échelon de la Cl.N
- ✓ Au 8^{ème} échelon (pour un avancement accéléré au 9^{ème}) : ancienneté **entre 18 et 30 mois** au 8e échelon de la Cl.N
- ✓ Au 9^{ème} échelon (pour l'accès à la H.CI) : dans la **deuxième année** du 9e échelon de la Cl.N

=> Populations ciblées de manière statutaire

5

1.2 LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le RDV-C, commence par:

✓ **Une inspection** : une observation en situation professionnelle

Puis il se poursuit par

✓ **Un entretien avec l'inspecteur**

✓ **Un entretien avec le directeur**

Les échanges se déroulent en référence aux différents items contenus dans le « document de référence de l'entretien »

=> Le RDV-C donne lieu à un compte rendu d'évaluation professionnelle commun et normé.

Document de référence

6

LE DOCUMENT DE REFERENCE

1 . Le parcours professionnel:

- Les postes occupées
- Les missions et fonctions particulières exercées

2. Les compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel :

- Dans son environnement professionnel propre;
- Dans une dimension collective
- Dans son engagement individuel et collectif de développement professionnel

3. Les souhaits d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions

7

LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : DÉROULEMENT (2)

➤ **Un mois avant le RDV-C**, le personnel est informé des modalités précises (dates de l'inspection, de l'entretien...)

Convocations éditées via SIAE et transmises via iProfessionnel et messagerie professionnelle

➤ Possibilité (non obligatoire) pour l'intéressé de transmettre le « **document de référence** » complété

➤ Possibilité pour l'inspecteur de demander, au moment de l'inspection, des documents d'ordre pédagogique produits dans le cadre de l'activité professionnelle mais **aucun autre document ne peut être demandé**

Une application pour :

- Visualiser les personnels éligibles à évaluer
- Saisir et envoyer les convocations
- Saisir et déposer les comptes rendus de rendez-vous de carrière

=

SIAE

1.4 LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : LE COMPTE-RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

- Il s'agit d'un **support d'évaluation** complété par les évaluateurs primaires que sont l'inspecteur 1er ou 2nd degré et le directeur
- Ce document est à destination de l'autorité académique ou départementale qui porte l'appréciation finale

14

LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : LE COMPTE-RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Le compte rendu de rendez-vous de carrière comprend:

- une grille d'évaluation
- l'appréciation générale des évaluateurs (inspecteur et directeur)
- les observations de l'agent
- l'appréciation finale de l'autorité académique

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 : P1)				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7)				
Construire, mettre en œuvre des situations d'enseignement prenant en compte les besoins de tous les élèves (8)				
Organiser et animer un groupe favorisant l'apprentissage des élèves (P4)				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5)				
Coopérer au sein d'une équipe (10)				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement (11, 12 et 13)				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (P4)				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (1/2/6)				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)				

Compte rendu d'évaluation des enseignants

Appréciation générale des évaluateurs

Dans le 2nd degré, l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littéraire de l'inspecteur (10 lignes):

Appréciation finale de l'autorité académique

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Proposition de l'autorité académique sur un avancement accéléré

Proposition de l'autorité académique : le nombre de ces propositions est égal à 30% des effectifs du corps concernés par le rendez-vous de carrière considéré.

4 niveaux d'expertise

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 : P1)				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7 et P2)				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5)				
Coopérer au sein d'une équipe (10)				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement (11, 12 et 13)				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (P4)				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (1/2/6)				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)				

**11 items
d'évaluation
en référence au
référentiel des
compétences
professionnelles des
métiers du
professorat et de
l'éducation**

**Compétences communes
à tous les professeurs et
personnels d'éducation :**

1 à 7 et 10 à 14

-0-

**Compétences communes
à tous les professeurs :**
P1 à P5

Appréciation générale des évaluateurs

Dans le 2nd degré, l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable

1/ Appréciation litt

**Des appréciations
littérales des
évaluateurs primaires
après échanges
préalables**

2/ Appréciation litt

0 lignes)

Observations de l'agent

10 lignes maximum

**Les observations de l'agent (avant
transmission au rectorat)**

Appréciation finale de l'autorité académique

**Une appréciation finale de l'autorité
académique = (susceptible de recours
hiérarchique puis administratif, cf. recours)**

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Proposition de l'autorité académique sur un avancement accéléré

Pro
con

**Proposition de l'autorité académique
d'avancement accéléré ou non = 30% du
corps**

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 : P1)				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7 et P2)				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)				
Évaluer les progrès et les acquisitions (P5)				
Coopérer au sein d'une équipe (10)				
Contribuer à l'action de la communauté éducative : coopérer avec les parents d'élèves et de l'école/l'établissement (11, 12 et 13)				
Installer et maintenir un climat propice à l'apprentissage (P4)				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (1/2/6)				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)				

deux évaluateurs primaires

- ✓ L'inspecteur 1^{er} ou 2nd degré (bleu)
- ✓ Le directeur (vert)

Ils renseignent :

- ✓ Chacun, les niveaux d'expertise des items qui leurs sont réservés et leurs appréciations littérales respectives
- ✓ Ensemble : les niveaux d'expertise des items communs (violet)

Appréciation générale des évaluateurs

Dans le 2nd degré, l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes):

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (pour le 2nd degré) (10 lignes):

Excellent

Proposition de l'autorité académique sur un avancement accéléré

Proposition de l'autorité académique : le nombre de ces propositions est égal à 30% des effectifs du corps concernés par le rendez-vous de carrière considéré.

EVALUER LES CRITÈRES DE LA GRILLE

Grille 1^{er} degré
(document de travail à
destination des
évaluateurs)



Grille 2nd degré
(document de travail à
destination des
évaluateurs)



UN PROCESSUS EN PLUSIEURS ÉTAPES

1. Renseignement du compte rendu d'évaluation professionnelle par les évaluateurs primaires
2. Observations de l'agent sous 3 semaines
3. Evaluation finale par l'autorité administrative
4. Notification à l'agent dans les 15 jours suivant la rentrée N+1
5. L'agent dispose de 30 jours pour un recours hiérarchique
6. L'autorité académique a 30 jours pour répondre (l'absence de réponse vaut refus de donner une suite favorable)
7. L'agent a de nouveau 30 jours pour effectuer un recours administratif auprès de la CCM qui émet un avis
8. L'avis de la CCM est suivi ou non par l'autorité académique qui statue sur l'avancement accéléré ou l'accès à la hors classe

2. L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES PERSONNELS

2.1 L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES PERSONNELS

- Tous les enseignants doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement professionnel, que ce soit à leur demande ou à l'initiative de l'institution
- 2 types d'accompagnement : individuel et collectif

2.2 L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- **Objectifs** : évaluation formative, consolidation et développement des compétences professionnelles, remédier à des difficultés (attention portée au début de carrière), ...
- **Origine de la demande** : à la demande des intéressés, de l'inspecteur ou du directeur.
- **Forme** : parler de « visite » et de « rapport de visite » pour différencier de l'inspection du RDV-C .
=> Le rapport de visite est transmis à l'intéressé (il ne peut en être fait état lors du RDV-C)

3.3 L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

- **Objectifs** : Diffusion de pratiques, impulsion des réformes auprès d'équipes, d'établissements
- **Origine de la demande** : à la demande des équipes, des inspecteurs, des directeurs, ...
- **Forme** : animation, formation, interventions, ...

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- *Décret no 2017-787 du 5 mai 2017 relatif aux nouvelles modalités d'accompagnement, d'appréciation de la valeur professionnelle et d'avancement des personnels enseignants exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat*
- *Décret n° 2017-789 du 5 mai 2017 fixant l'échelonnement indiciaire de certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale*
- *Arrêté du 13 septembre 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat*
- *Arrêté du 11 août 2017 fixant la liste des fonctions particulières des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat prises en compte pour un avancement au grade de la classe exceptionnelle*

LE GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>



Merci de votre attention!

A vos questions!